



Marseille, le 25 JAN. 2006

PALAIS DE LA BOURSE

N° 231 *Le Président de la Chambre de Commerce
et d'Industrie Marseille-Provence*

RECU le

26 JAN. 2006

Monsieur Philippe **MARZOLF**
Président de la Commission Particulière
du débat public politique transports
Vallée du Rhône - Arc Languedocien
26, Boulevard Saint-Roch
84000 AVIGNON

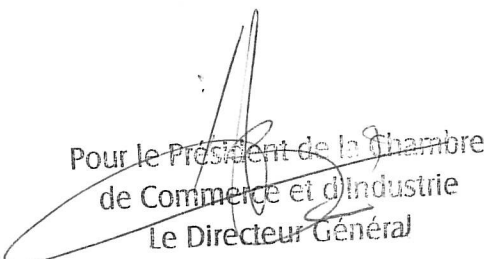
Objet : Débat public sur la politique des transports dans la vallée du Rhône et sur l'arc Languedocien

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la préparation du débat public sur la politique des transports dans la vallée du Rhône et sur l'arc Languedocien, vous avez souhaité connaître les propositions de la CCI Marseille Provence sur l'organisation et le déroulement du débat public.

J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli la contribution de notre Chambre Consulaire rédigée conformément au cadre que vous nous avez proposé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.


Pour le Président de la Chambre
de Commerce et d'Industrie
Le Directeur Général

Afin de préparer le débat public sur la politique des transports dans la vallée du Rhône et l'arc languedocien, en concertation et au plus près des demandes des acteurs concernés, la Commission particulière du débat public (CDPP), en charge de son organisation, **sollicite vos propositions**. Nous nous sommes fixés comme objectifs d'une part de diffuser le plus largement possible une information complète, claire et adaptée à tous les publics, et d'autre part de permettre au plus grand nombre de citoyens de s'exprimer, indépendamment de leur catégorie socioprofessionnelle ou de leur engagement auprès de la collectivité. C'est précisément sur les moyens d'atteindre ces deux objectifs que nous attendons vos suggestions.

- **Organisme : CCI Marseille Provence**
- **Nom et prénom du représentant : Jacques PFISTER**
- **Fonction : Président**
- **Coordonnées : Palais de la Bourse B.P. 21856 13221 Marseille Cedex 01**

- **Vos attentes et vos objectifs dans ce débat ?**

- engager le débat sur la base des expertises officielles et des orientations des politiques nationale et européenne des transports (Livre Blanc sur la politique européenne des transports à l'horizon 2010, Rapports Groupe à Haut Niveau Karel van Miert et Loyola de Palacio, Directives UE, Schémas de Services Collectifs Transports, Rapports et débats parlementaires, Rapport d'audit IGF/CGPC, Rapports DATAR,.....)
- accélérer la prise de conscience des pouvoirs publics sur l'enclavement de la région Provence Alpes Côte d'Azur avec le risque de « finistérisation » de ce territoire.
- prendre en compte les besoins exprimés par les entreprises de la région.
- inclure la problématique de l'arc azuréen dans le débat public (« affluent » du couloir rhodanien)

- faire émerger des solutions basées sur l'intermodalité (transfert modal) et les couloirs alternatifs
- aborder la problématique «Vallée du Rhône-Arc Languedocien» dans un cadre européen tenant compte du récent élargissement et des nouveaux grands axes nord-sud qui se mettent en place (nouveaux tunnels ferroviaires pour la traversée des Alpes)
- insérer Provence Alpes Côte d'Azur dans le Réseau Trans Européen de Transport (RTET)

• **Quelles problématiques et thématiques doivent selon vous être abordées au cours de ce débat ?**

- lien entre accessibilité et développement économique
- perspectives sur l'évolution de la mobilité, du développement des échanges et des organisations logistiques des entreprises (flux tendus, juste à temps...)
- développement économique harmonieux du territoire (désenclavement arrière pays)
- optimisation des réseaux par leur interconnexion pour un meilleur maillage
- recherche de la complémentarité entre les modes (inter modalité)
- desserte terrestre du port de Marseille pour les pré et post acheminements maritimes dans la perspective de forte croissance des échanges mondiaux
- ressources énergétiques
- protection environnement naturel et développement durable
- sécurité et sécurisation des grands couloirs d'échanges .

• **Que doit contenir le dossier d'information soumis au débat pour qu'il soit complet et compréhensible pour tous ?**

- rappel des directives officielles et des orientations des politiques des transports (Européenne et nationale)
- diagnostic sur la situation actuelle avec une analyse détaillée des trafics (mode, origine/destination, motifs, nature des produits transportés pour le fret) et les perspectives d'évolution (2020) issus des rapports officiels
- état des lieux pour les différents modes et réseaux avec indications sur leurs capacités respectives
- présentation des risques et des enjeux, notamment économiques pour les régions concernées
- scénarios 2020 contrastés au niveau des politiques de transports (tendancielle/volontariste) basés sur des hypothèses réalistes de réalisations d'infrastructures.

• **Quels outils d'information du public préconisez-vous ainsi que leurs modes de diffusion ?**

Site internet, dossiers spécifiques pour les principales thématiques

- **Comment pouvez-vous nous aider à la diffusion de ces outils ? Notamment, pouvez-vous envisager de nous consacrer un espace d'expression dans le support de votre institution ou de distribuer directement un document de la CPDP ?**

La problématique de l'accessibilité et des déplacements est au centre de la stratégie de développement économique du territoire de la CCI Marseille Provence. Les réflexions sur la nécessaire fluidité des grands axes desservant le territoire provençal dont la vallée du Rhône et l'arc Languedocien (mais aussi le val de Durance et l'arc Azuréen) sont largement engagées au sein de la Mission Développement Economique Harmonieux du Territoire et des groupes de travail spécialisés de notre Compagnie Consulaire. Le débat public sera ainsi relayé auprès des entreprises par le réseau consulaire.

- **Selon vous, quels sont les moyens d'expression et de participation du public à mettre en place ? Où doivent se dérouler les réunions publiques compte tenu de l'étendue géographique du champ du débat ?**

Les réunions doivent se tenir sur l'ensemble du territoire concerné par la problématique des transports dans la vallée du Rhône et sur les axes Languedocien et Azuréen.

Chaque catégorie d'acteur a des moyens d'expression privilégiés.

Au delà des réunions « grand public », il est nécessaire d'envisager des réunions pour les thèmes spécialisés, réunissant les professionnels ou usagers concernés. Le cadre plus restreint de ces réunions est plus adapté à l'expression des entreprises et des représentants des acteurs économiques ; il permet d'aborder des sujets spécifiques avec des données techniques, qui ne pourraient pas être débattus au cours de réunions avec plusieurs centaines de personnes .

L'organisation de ce type de réunions, indispensables pour l'expression des acteurs économiques, est fondamentale pour l'objectivité du débat.

- **Quels seront a priori vos besoins en information, études, outils de communication de proximité... ?**

•

Malgré tout l'intérêt et le niveau de performance que permettent les supports numériques ,il est indispensable d'avoir des supports d'information version papier .

- **Quelles autres suggestions pouvez-vous nous faire pour l'organisation générale de ce débat, afin qu'il suscite le maximum de participation ?**

Compte tenu de la spécificité de ce débat public qui ne porte pas sur un projet d'infrastructure précis mais sur une problématique , il conviendra que le débat soit en permanence bien cadré par rapport au territoire régional concerné pour éviter qu'il ne se transforme en forum sur la thématique générale des transports et de l'organisation économique mondiale.